

## **Ressources budgétaires - Restauration scolaire - Tarification des repas pour l'année scolaire 2001-2002**

**Mme FELLMANN, Première Adjointe, Rapporteur** : Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la tarification des repas des restaurants scolaires pour l'année scolaire 2001/2002. Les tarifs proposés, selon le tableau ci-après, ont été établis en application de l'arrêté du 26 juin 2001 qui fixe le taux de hausse moyenne pondérée à 2 %. De fait, la hausse pour l'ensemble de ces tarifs est égale à 1,92 %, soit une baisse par rapport à l'inflation qui est de 2,2 % en 2001.

Quant aux tranches de quotient familial, elles sont inchangées par rapport à l'année scolaire précédente.

Cette nouvelle tarification serait appliquée à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2001.

Ces propositions ont reçu l'avis favorable des membres de la Commission Education - Jeunesse.

**Proposition de tarification des repas - Année scolaire 2001/2002 (à compter du 1 octobre 2001)  
Application du l'arrêté ministériel du 26 juin 2001**

Quotients familiaux	Ressources annuelles 1999 en Francs prises en compte pour inscription - Année scolaire 2001/2002						Prix du repas Année scolaire 2000/2001		Proposition du prix du repas Année scolaire 2001/2002		Variation du prix du repas		
	1 enfant 2,5 parts	2 enfants 3 parts	3 enfants 4 parts	4 enfants 4,5 parts	5 enfants 5 parts	6 enfants 5,5 parts	F	€	F	€	F	€	% (€)
	QF < 721	30 050	36 050	48 070	54 080	60 090	66 100	8,50	1,30	8,65	1,32	+ 0,15	+ 0,02
722 < QF < 1477	61 550	73 850	98 470	110 780	123 090	135 400	11,90	1,81	12,10	1,84	+ 0,20	+ 0,03	+ 1,66
1478 < QF < 1751	72 960	87 550	116 740	131 330	145 920	160 510	15,15	2,31	15,45	2,36	+ 0,30	+ 0,05	+ 2,16
1752 < QF < 2524	105 170	126 200	168 270	189 300	210 340	231 370	18,45	2,81	18,80	2,87	+ 0,35	+ 0,06	+ 2,14
2525 < QF < 2885	120 210	144 250	192 340	216 380	240 420	264 460	21,55	3,29	21,95	3,35	+ 0,40	+ 0,06	+ 1,82
QF > 2886							24,65	3,76	25,15	3,83	+ 0,50	+ 0,07	+ 1,86
Fréquentation partielle ou temporaire - Enfants habitant le Communauté d'Agglomération							25,45	3,88	26,00	3,96	+ 0,55	+ 0,08	+ 2,06
Repas exceptionnel avec ticket							26,10	3,98	26,75	4,08	+ 0,65	+ 0,10	+ 2,51
Enfants hors Communauté d'Agglomération - Instituteurs							33,20	5,06	34,20	5,21	+ 1,00	+ 0,15	+ 2,96
Hausse moyenne pondérée : + 1 ,92													

«**M. LE MAIRE** : Vous voyez que grâce à l'extrême vigilance de l'Adjointe et la grande qualité des services, les deux ensemble, on a une hausse des tarifs égale à 1,92 %, soit une baisse par rapport à l'inflation qui est de 2,2 %. On nous a beaucoup accusés d'augmenter les tarifs, de profiter de l'euro, là ça baisse. Comme cela, vous êtes contents, nous sommes contents et les consommateurs aussi».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal adopte ces propositions à l'unanimité.

*Récépissé préfectoral du 11 octobre 2001.*